

COMPTE RENDU de la REUNION du Lundi 3 Avril 2024

COMMISSION 7

Autour de la cité

(Forêt, agriculture, vergers, cimetière, environnement)

Présents : Dominique BOUVERESSE, Marc VALKER, Henry ROTH, Jean DAVAL, Pascal LOICHOT, Cédric LHOMME, Catherine MARDEGAN, Gérard CHRETIEN, Maurice VERDOT, Jean MOSER, Jonathan MARTINETTO, Gérard WIEDMANN, Laurent WIEDMANN, Pascal CADAUT, Christian ROTH.

Excusés : Véronique FIERS, Patrice VERNIER, Bruno NETO, Jean-Angel PERSONNENI, Chantal MARCHAND, Alain ASSELIN.

Absents : Jean-Philippe LAURENT, Judith MAILLARD-SALIN.

Début de la séance à 20 h 35

***Travaux forestier :**

L'ensemble des travaux a été validé. Les travaux optionnels ne seront réalisés que s'il y a une réelle nécessité.



devis 2024.pdf

***Choix des entreprises (prestation de broyages) pour les campagnes 2024-2027 :**

Le devis de l'entreprise « SAS Sundgaubois » a été validé. Une seule entreprise a répondu.

ENTREPRISES	CASSAGE DES HOUPPIERS ET DECOUPES DES PERCHES ET BRINS	DEBARDAGE	BROYAGE
SAS SUNDGAUBOIS 90200 AUXELLES-LE-BAS	4,5 EUROS/M3	5 EUROS/M3	6,5 EUROS/M3
MAERKY PASCAL 68640 STEINSOULTZ	-----	-----	-----
AGRIVALOR VALENTIN EHRET 68560 HIRSINGUE	-----	-----	-----

***Devenir des parcelles forestières « bien sans maitre » :**

Après discussion de la COM, il est décidé de :

Parcelle N° A 594 (La Goulaie) de 10.90 ares, la proposer à la personne qui avait fait la demande de cette procédure (un vote est demandé : 7 pour lui demander 6 pour ouvrir à toute le monde et 2 abstentions).

- A LA GOULAIE
Parcelle A 594
de 10,90 ares



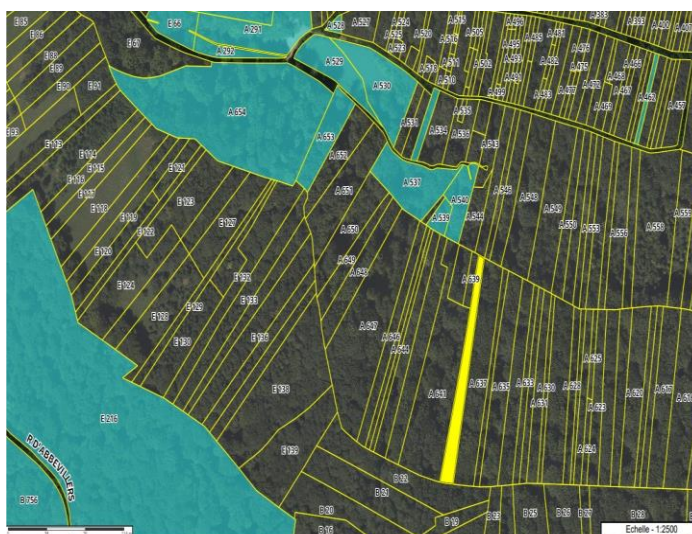
Parcelle N° A 595 (La Goulaie) de 8.10 ares, la proposer à la personne qui avait fait la demande de cette procédure (un vote est demandé : 7 pour lui demander 6 pour ouvrir à toute le monde et 2 abstentions).

- A LA GOULAIE
Parcelle A 595
de 8,10 ares



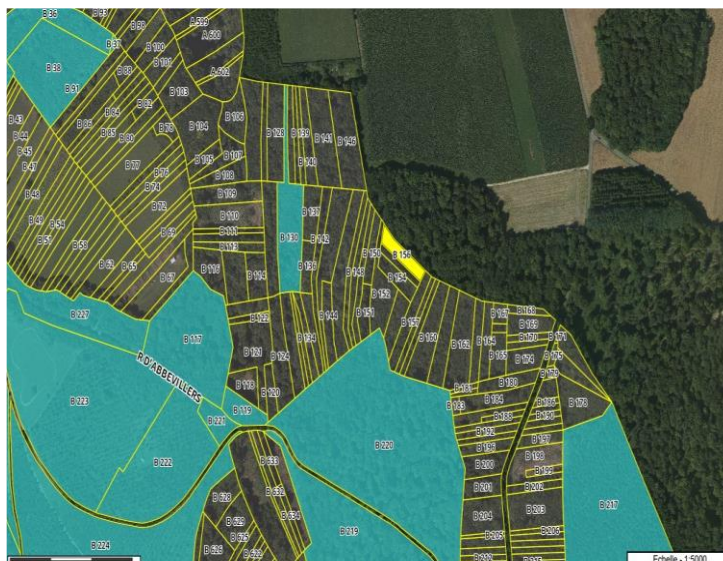
Parcelle N° A 638 (Aux frais de roche) de 14.70 ares, la proposer à la vente aux meilleurs enchérisseurs.

- AUX FRAIS DE ROCHES
Parcelle A 638
de 14,70 ares



Parcelle N° B 156 638 (Les essarts du bas) de 17.40 ares, la garder pour un éventuel échange.

- LES ESSARTS DU BAS
Parcelle B 156
de 17,40 ares



Les différentes ventes de ces parcelles seront soumises obligatoirement au droit de préférences des voisins car il s'agit de parcelles de moins de 4 ha.

***Curage du ruisseau (amont et aval du village) :**

Après discussion de la COM, il est décidé de valider le principe de réaliser au plus vite les travaux avec l'avis des services en expliquant que nous avons des litiges avec un dossier d'assurance. Le Maire va de nouveau faire un courrier pour demander l'autorisation de réaliser au plus vite ce curage et de signaler que les travaux réalisés sont très dangereux (trou d'eau avec profondeur d'un mètre qui reste plein même si le ruisseau ne coule pas). Le maire va également demander un entretien avec Mr Granjon pour ce qui est du dé-sableur et du filet qui était prévu en sortie de celui-ci.



***Réfection du mur du cimetière :**

Après discussion de la COM, il est décidé de demander un nouveau devis pour la réalisation du remplacement du crépis afin d'avoir une comparaison de prix. La COM souhaite également un devis pour remplacer le mur existant par un mur avec plaque en béton (idem à l'agrandissement du cimetière). La COM ne souhaite pas faire du « taquonage » sur ce mur qui pose problème ; il serait préférable d'attendre une année et prévoir une somme d'argent plus importante.

De nouveaux devis vous parviendront dès que j'aurais des retours.



***Devenir de la parcelle forestière « échange Gossatti » :**

Après discussion de la COM, il est décidé de mettre en vente la parcelle N° B532 (La Foret hollard) de 11 ares, la proposer à la vente aux meilleurs enchérisseurs.



***Ecole à la forêt :**

Les institutrices remercient la COM pour l'espace qui leur a été alloué et de l'aménagement réalisé (banc avec tronc en bois). Elles demandent s'il est possible de débroussailler (ronce)

***Remplacement des barrières en bois (colonie + étang) :**

Après discussion de la COM, il est décidé de changer la lisse de la barrière de l'étang et de réparer les deux barrières du parcours. Concernant la barrière de la colonie le changement complet est souhaité avec un remplacement par une barrière pivotante (facilité d'utilisation).

***Plantation de la haie (subventionné par la fédération de chasse) :**

La commune remercie la société de chasse du village pour sa participation, une petite cérémonie sera organisée afin de remettre aux élèves un diplôme (tous les participants à la plantation seront conviés).

***Questions :**

- Mr Wiedmann demande s'il est possible de planter (remplacement)des bouleaux aux limites de la commune. Après discussion de la COM celle-ci donne un avis défavorable, la commune n'étant pas propriétaire de ces terrains et s'agissant de route départementale, une distance est nécessaire entre la route et les plantations.
- Mr Wiedmann demande s'il est possible de finir de mettre en place les panneaux de lieux dits et d'entretenir ceux déjà en place (vernis + débroussaillage). Après discussion de la COM, celle-ci donne un avis favorable, les panneaux seront déposés aux ateliers municipaux avant leurs mises en place.
- Mme Mardegan demande si les palissades avec les pieds de vigne remplacent la barrière de sécurité. Non la barrière métallique de sécurité va être installée prochainement. Les piquets mis en place sont un peu grossiers et hauts, ils vont être retailés à la fin de la plantation.
- Monsieur le Maire demande si un contrôle des parcelles forestières limitrophes des habitations a été fait afin de faire l'inventaire des arbres dangereux. Il n'y a pas eu de contrôle, notre bucheron a eu des problèmes

de santé, nous allons le faire le plus rapidement possible et marquer les arbres dangereux pour que ceux-ci soient abattu rapidement.

- Mr Wiedmann Gérard demande des explications à Mr le Maire sur l'autorisation de délivrer une licence de débit de boisson accordé au maraicher. Un débat houleux s'installe avec différents arguments, les membres participent au débat. Le Maire va faire une demande à la sous-préfecture pour connaitre la réglementation.

Fin de la séance 22h50